

## **ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE**

**jeudi, 7 avril 2022, à 20 heures,  
à l'Epicentre**

### **Ordre du jour :**

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 10 février 2022
2. Discuter et voter un cautionnement en faveur du FC Pleigne d'un montant de Fr. 26'000.- pour garantir les travaux de rénovation du terrain de football et de ces infrastructures
3. Discuter et voter la modification de l'article 8 du règlement sur les traitements, jetons de présences et vacations des membres des autorités, des commissions et des fonctionnaires de la Commune de Pleigne
4. Décider et voter la vente de la parcelle n° 2448 du Lotissement « Vie de Ferrette », d'une surface de 709 m<sup>2</sup> à Keller Grégoire, au prix de Fr. 120.- le m<sup>2</sup> pour un montant total de Fr. 85'080.-. Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs
5. Décider et voter la vente de la parcelle n° 2450 du Lotissement « Vie de Ferrette », d'une surface de 809 m<sup>2</sup> à Kottelat Dany et Elise (née Guenat), au prix de Fr. 120.- le m<sup>2</sup> pour un montant total de Fr. 97'080.-. Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs

*Le règlement mentionné au point 3 de l'ordre du jour est déposé publiquement au secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Il peut y être consulté. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.*